

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 016 772

②1 N° d'enregistrement national : 14 50671

⑤1 Int Cl⁸ : A 41 D 29/00 (2013.01)

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.01.14.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 31.07.15 Bulletin 15/31.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : MARTINEAU Société par actions sim-
plifiée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : QUENTIN JEAN.

⑦3 Titulaire(s) : MARTINEAU Société par actions simpli-
fiée.

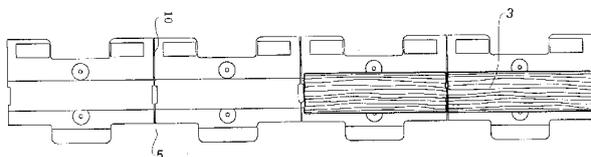
⑦4 Mandataire(s) : CABINET HERRBURGER.

⑤4 DISPOSITIF DE FIXATION DE BARETTES DIXMUTES SUR UN VETEMENT TEL QU'UN UNIFORME OU UN
COSTUME OFFICIEL.

⑤7 Dispositif de fixation sur un vêtement de barrettes dix-
mudes (3) représentatives de décorations, caractérisé en
ce qu'il est constitué par un ensemble de baguettes (1, 2)
comportant deux types de baguettes pouvant être assem-
blées les unes aux autres de façon à obtenir un élément mo-
dulaire susceptible de recevoir une série de barrettes
dixmudes (3) et d'être fixé sur un vêtement au moyen de
pins (6), à savoir :

- d'une part des baguettes de base (1) équipées sur
leurs bords d'une série de languettes (4) et de retraits (5)
situés en alternance d'un bord à l'autre de façon à permettre
l'imbrication de deux baguettes de base (1), et

- d'autre part des baguettes de liaison (2) destinées à re-
cevoir des barrettes dixmudes (3) et permettant l'assem-
blage de deux baguettes de base (1) imbriquées l'une dans
l'autre par des moyens de liaison par la forme.



FR 3 016 772 - A1



La présente invention a pour objet un dispositif de fixation de barrettes dixmudes sur un vêtement tel qu'un uniforme ou un costume officiel.

Des professionnels, notamment de l'armée, de la police ou de la gendarmerie, ou encore les pompiers fixent sur leurs vêtements, en particulier leurs uniformes ou leurs costumes officiels des barrettes en tissu coloré dites barrettes dixmudes qui sont une représentation simplifiée des décorations et des médailles de distinction qui leur ont été accordées.

Les barrettes dixmudes qui correspondent à des éléments standards ayant essentiellement une section en forme de U sont classiquement fixées côte à côte et le cas échéant sur plusieurs rangées sur des plaques en tissu, en particulier en feutrine qui sont cousues sur le vêtement.

La structure géométrique des plaques portant des barrettes dixmudes doit satisfaire à des exigences strictes, et ces barrettes doivent obligatoirement être accrochées sur la plaque à un endroit précis.

Par suite, pour accrocher une nouvelle barrette dixmude sur la plaque d'un vêtement le professionnel doit obligatoirement découdre et recoudre cette plaque pour pouvoir modifier la structure géométrique globale des barrettes dixmudes représentatives de l'ensemble des distinctions qui lui ont été accordées.

A cet effet, il doit s'adresser à un spécialiste, opération qui entraîne un coût non négligeable.

La présente invention a pour but de remédier à cet inconvénient en proposant un dispositif de fixation sur un vêtement tel qu'un uniforme ou un costume officiel de barrettes dixmudes représentatives de distinctions ayant été accordées à une personne, permettant à cette personne de modifier elle-même la structure géométrique globale de ces barrettes sans avoir à s'adresser à un spécialiste.

Conformément à l'invention, un tel dispositif est constitué par un ensemble de baguettes en matière plastique comportant deux types de baguettes pouvant être assemblées les unes aux autres de façon à obtenir un élément modulaire susceptible de recevoir une série de barrettes dixmudes disposées côte à côte et le cas échéant sur plusieurs rangées et

d'être fixé sur un vêtement au moyen de pins en remplacement des plaques cousues.

Selon l'invention un tel ensemble de baguettes comporte :

- 5 - d'une part des baguettes de base équipées sur leurs bords longitudinaux d'une série de languettes et de retraits situés en alternance d'un bord à l'autre de façon à permettre l'imbrication de deux baguettes de base l'une dans l'autre, et
- 10 - d'autre part des baguettes de liaison destinées à recevoir des barrettes dixmudes et permettant l'assemblage de deux baguettes de base imbriquées l'une dans l'autre par des moyens de liaison par la forme.

Les languettes d'une baguette de base constituent ainsi des éléments mâles qui viennent s'insérer dans les retraits d'une autre baguette de base qui constituent des éléments femelles.

15 Dans la mesure où les baguettes de base sont comme les baguettes de liaison toutes identiques, il est ainsi possible d'assembler un nombre quelconque de telles baguettes.

Dans la pratique, un dispositif modulaire conforme à l'invention ne comporte toutefois pas plus de quatre baguettes de base et trois baguettes de liaison permettant la fixation de trois rangées de barrettes dixmudes.

20 La fabrication de l'ensemble de baguettes ne nécessite donc que la réalisation de deux moules, ce qui est particulièrement peu onéreux.

Le professionnel peut ainsi se procurer, pour un coût modique, un kit comprenant une série de pins ainsi que plusieurs baguettes de base et plusieurs baguettes de liaison qu'il peut assembler lui-même de façon à construire le dispositif de fixation des barrettes dixmudes représentatives des décorations qui lui ont été accordées.

30 Il est à noter que conformément à l'invention, un tel dispositif de fixation est en règle générale réalisé en matière plastique noire.

Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, les baguettes de liaison ont une section en forme de U tandis que les languettes des baguettes de base sont équipées sur l'une de leurs faces ou face avant de nervures longitudinales positionnées de sorte que les nervures des languettes de deux baguettes de base imbriquées l'une dans

l'autre soit situées dans le prolongement les unes des autres de façon à définir un rail de guidage pour une baguette de liaison et permettre ainsi l'assemblage de ces baguettes.

Les baguettes de liaison ainsi montées font office de glissières pour permettre le positionnement successif des barrettes dixmudes le long de celles-ci.

Par suite, pour fixer une nouvelle barrette dixmude sur un dispositif modulaire conforme à l'invention, le professionnel doit désolidariser ce dispositif de son vêtement en décrochant les pins puis enlever une à une les barrettes dixmudes antérieures en les faisant glisser le long des baguettes de liaison avant de les repositionner sur ces baguettes avec la nouvelle barrette dixmude conformément à la nouvelle structure géométrique exigée et de fixer à nouveau le dispositif sur son vêtement au moyen de pins.

Si cette nouvelle structure géométrique nécessite l'adjonction d'une rangée de barrettes dixmudes supplémentaire, l'utilisateur doit en outre ajouter une baguette de base et une baguette de liaison au dispositif modulaire.

Dans tous les cas, il s'agit là d'une opération particulièrement simple et rapide.

Selon l'invention, et pour permettre la fixation du dispositif modulaire sur un vêtement, les baguettes de base et les baguettes de liaison comportent des orifices de réception de pins.

Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, les baguettes de base et les baguettes de liaison sont sécables, de façon à permettre à l'utilisateur de régler leur longueur en fonction du nombre de barrettes dixmudes devant y être fixées.

Les caractéristiques du dispositif de fixation de barrettes dixmudes sur un vêtement qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins non limitatifs annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective représentant la face avant d'une baguette de base,
- la figure 2 représente la face arrière de la baguette de base représentée sur la figure 1,

- la figure 3 est une vue en perspective d'une baguette de liaison,
- la figure 4 représente deux baguettes de base imbriquées l'une dans l'autre et assemblées par une baguette de liaison portant deux barrettes dixmudes,
- 5 - la figure 5 est un schéma représentant une barrette dixmude fixée à un tronçon de barrette de base au moyen d'un pin.

Selon les figures, le dispositif est constitué par l'assemblage de baguettes de base 1 dont l'une est représentée sur les figures 1 et 2 et de barrettes de liaison 2 dont l'une est représentée sur la figure 3.

10 De telles baguettes 1, 2 permettent de construire un élément modulaire destiné à recevoir des barrettes dixmudes 3 représenté sur la figure 4.

Selon les figures 1 et 2, les baguettes de base 1 qui sont réalisées en matière plastique sont équipées sur leurs bords longitudinaux
15 d'une série de languettes 4 et de retraits 5 qui sont situés en alternance d'un bord à l'autre de façon à permettre l'imbrication d'au moins deux baguettes de base 1 comme représenté sur la figure 4.

Les baguettes de base 1 comportent une face avant représentée sur la figure 1 ainsi qu'une face arrière plane représentée sur la
20 figure 2 par laquelle elles peuvent être appliquées contre un vêtement tel qu'un uniforme ou un costume officiel et y être fixées au moyen de pins 6 introduits dans des orifices 7.

L'un de ces pins 6 est représenté sur la figure 5.

25 Selon la figure 1, les languettes 4 des baguettes de base 1 sont équipées sur leur face avant de nervures longitudinales 8.

Ces nervures longitudinales 8 sont positionnées de sorte que les languettes 4 de deux baguettes de base 1 imbriquées l'une dans l'autre soient situées dans le prolongement les unes des autres de façon à définir un rail de guidage pour les baguettes de liaison 2.

30 Selon la figure 3, ces baguettes de liaison 2 qui sont elles aussi réalisées en matière plastique ont une section 9 en forme de U visible sur la partie gauche de cette figure.

Cette section en forme de U 9 est adaptée à la géométrie des nervures 8 des languettes 4 des baguettes de base 1 pour permettre de
35 faire glisser une baguette de liaison 2 le long du rail de guidage défini par

les nervures 8 de deux baguettes de base 1 imbriquées l'une dans l'autre et de la positionner sur ce rail de façon à permettre l'assemblage de ces deux baguettes de base 1 comme représenté sur la figure 4.

5 La géométrie des baguettes de liaison 2 est en outre adaptée à la géométrie standard des barrettes dixmudes 3 de façon à permettre de faire glisser ces barrettes 3 sur ces baguettes de liaison 2.

Les baguettes de liaison 2 sont elles aussi équipées d'orifices 7 de réception de pins 6.

10 Selon les figures 1 à 3, les baguettes de base 1 tout comme les baguettes de liaison 2 sont sécables et équipées de lignes de moindre résistance 10 permettant de les découper à la longueur souhaitée.

Selon la figure 5, un dispositif modulaire ainsi équipé de barrettes dixmudes 3 peut ensuite être fixé sur un vêtement au moyen de pins 6.

N O M E N C L A T U R E

5	1	Baguette de base
	2	Baguette de liaison
	3	Barrettes dixmudes
	4	Languettes
	5	Retraits
10	6	Pins
	7	Orifices
	8	Nervures longitudinales
	9	Section en forme de U
	10	Lignes de moindre résistance
15		

RE V E N D I C A T I O N S

1°) Dispositif de fixation sur un vêtement tel qu'un uniforme ou un costume officiel de barrettes dixmudes (3) représentatives de décorations ayant été accordée à une personne, ces barrettes étant constituées par des
5 éléments standards en tissu coloré,

caractérisé en ce qu'

il est constitué par un ensemble de baguettes en matière plastique (1, 2) comportant deux types de baguettes pouvant être assemblées les unes aux autres de façon à obtenir un élément modulaire susceptible de recevoir une série de barrettes dixmudes (3) disposées côte à côte et le cas
10 échéant sur plusieurs rangées et d'être fixé sur un vêtement au moyen de pins (6), à savoir :

- d'une part des baguettes de base (1) équipées sur leurs bords longitudinaux d'une série de languettes (4) et de retraits (5) situés en alternance
15 d'un bord à l'autre de façon à permettre l'imbrication de deux baguettes de base (1) l'une dans l'autre, et

- d'autre part des baguettes de liaison (2) destinées à recevoir des barrettes dixmudes (3) et permettant l'assemblage de deux baguettes de base (1) imbriquées l'une dans l'autre par des moyens de liaison par la
20 forme.

2°) Dispositif conforme à la revendication 1,

caractérisé en ce que

les baguettes de liaison (2) ont une section en forme de U (9) tandis que
25 les languettes (4) des baguettes de base (1) sont équipées sur l'une de leurs faces ou face avant de nervures longitudinales (8) positionnées de sorte que les nervures (8) des languettes de deux baguettes de base (1) imbriquées l'une dans l'autre soient situées dans le prolongement les unes des autres de façon à définir un rail de guidage pour une baguette de liaison (2) et à permettre ainsi l'assemblage de ces baguettes.
30

3°) Dispositif conforme à l'une des revendications 1 et 2,

caractérisé en ce que

les baguettes de base (1) et les baguettes de liaison (2) comportent des orifices (7) de réception de pins (6).
35

4°) Dispositif conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les baguettes de base (1) et les baguettes de liaison (2) sont sécables.

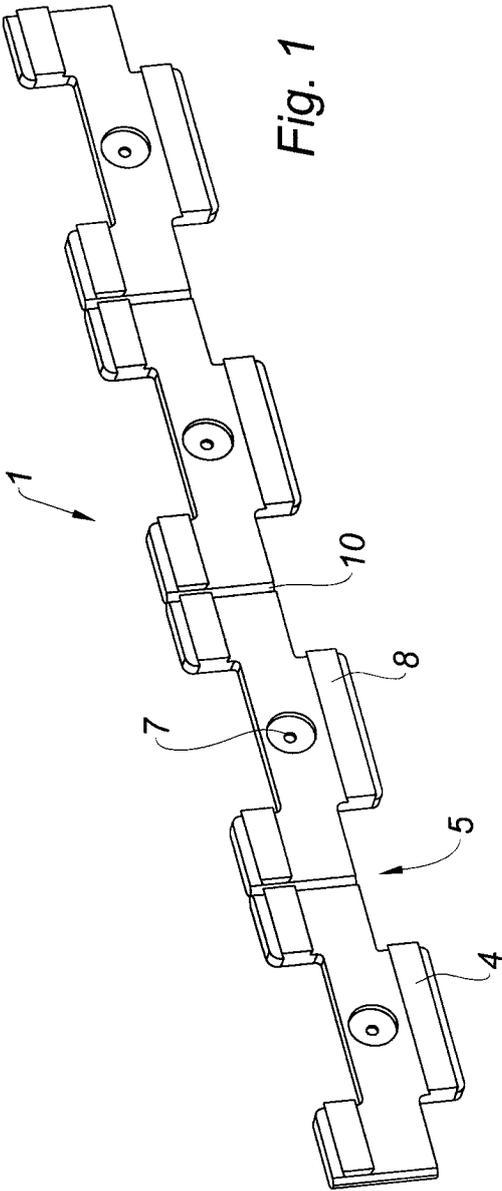


Fig. 1

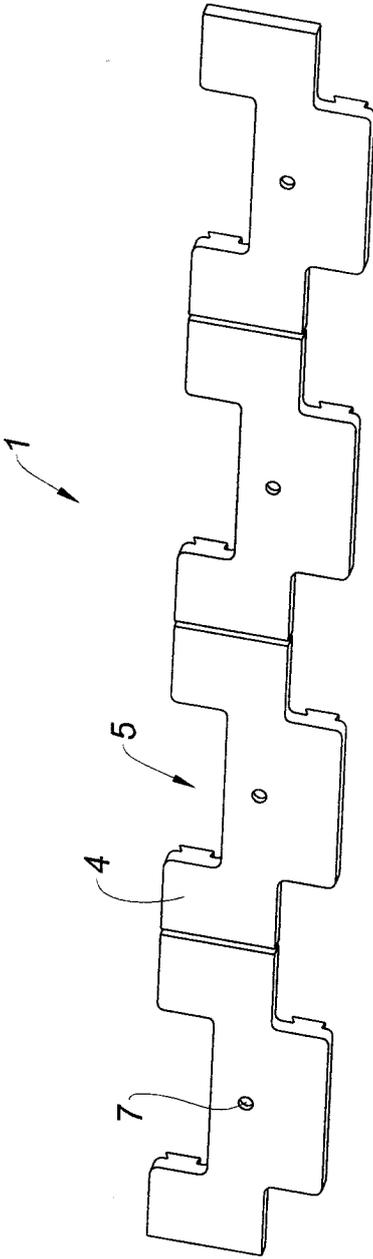


Fig. 2

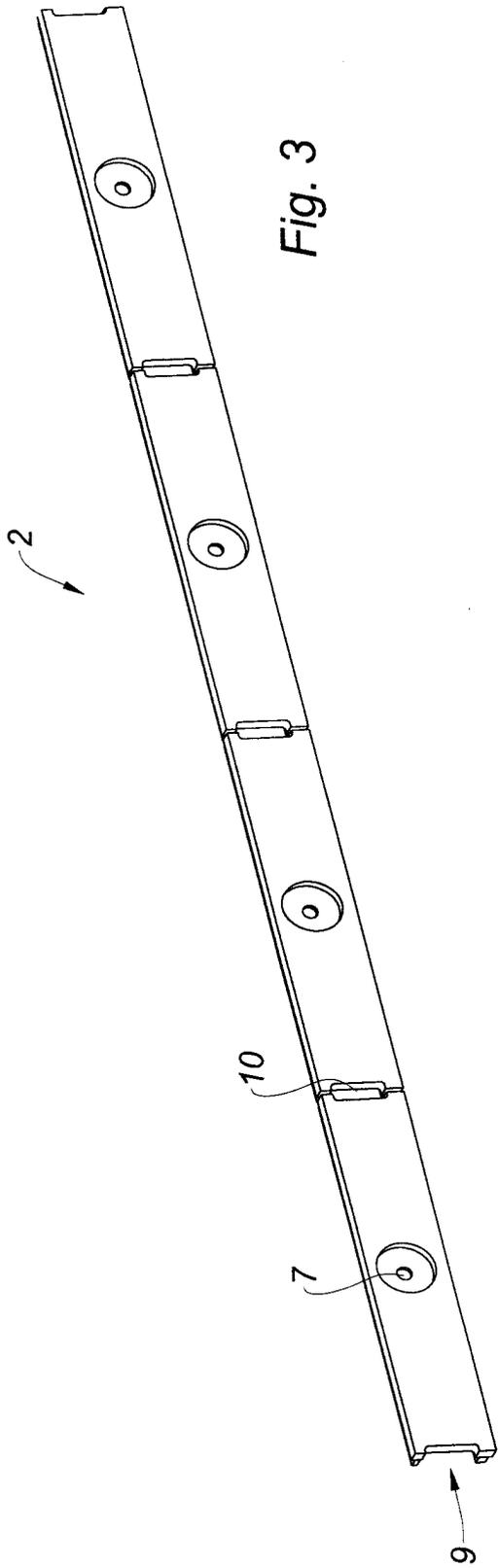


Fig. 3

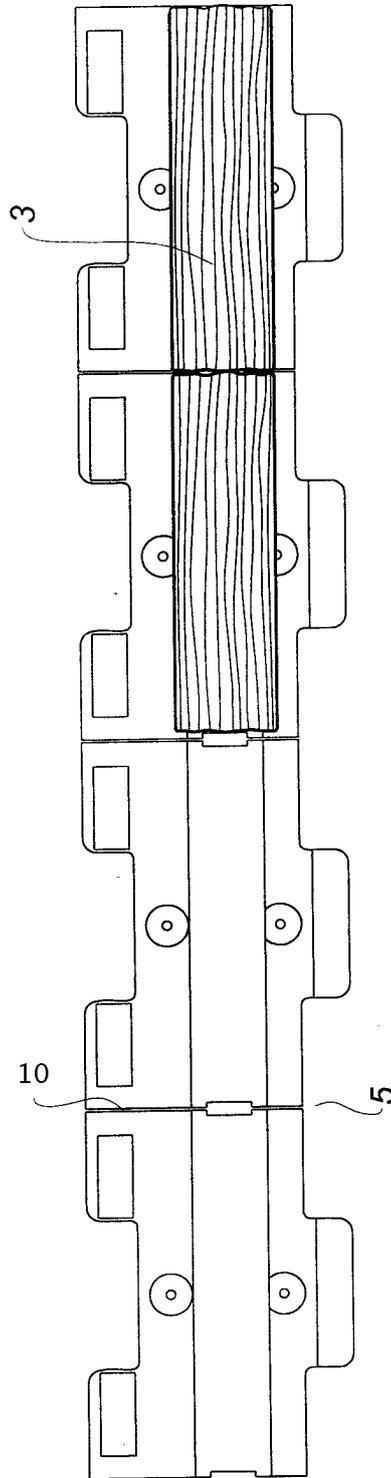


Fig. 4

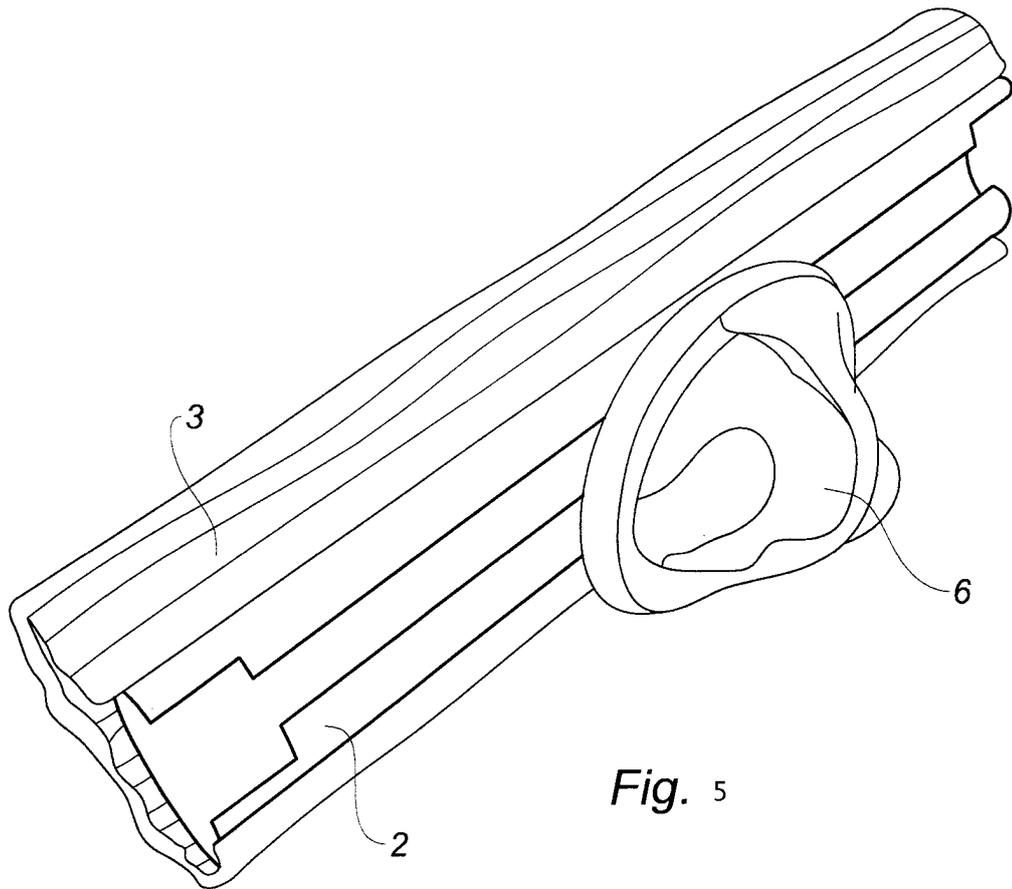


Fig. 5



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 792492
FR 1450671

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 3 942 273 A (ADAMS THOMAS D) 9 mars 1976 (1976-03-09) * abrégé; figures 1, 2 * -----	1-4	A41D29/00
A	US 2 795 876 A (HAYES BURL C) 18 juin 1957 (1957-06-18) * figures 1, 3 * -----	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A44C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
4 novembre 2014		Krüger, Sophia	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1450671 FA 792492**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **04-11-2014**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3942273	A	09-03-1976	AUCUN	

US 2795876	A	18-06-1957	AUCUN	
